PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

A. **Dans le cas d'un projet de transition professionnelle,** le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement

1. Un questionnaire d'entrée (annexe 1)
2. Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

B. Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B.

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Déroulement

1. Une attestation sur l'honneur (annexe 2) pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » : Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.
2. Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

Information du public sur le site :

https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/yvelines/marly-le-roi/cer-aec-et-s
Rubrique : « documents utiles ».

MARLY LE ROI AUTO-ÉCOLE – 18 avenue de saint germain 78160 MARLY LE ROI
01.39.58.07.06– SIRET : 519 670 004 00018– RCS : Versailles – APE : 8553Z
Agrément : E 10 0878 1341 0– TVA : FR2851967004
N° d'activité professionnelle (NDA) : 11788353778

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATION B

AVANT LA FORMATION

Avant la signature du contrat de formation, vous devez effectuer une évaluation de départ.
Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.

Elle permet d'estimer le nombre d'heures dont vous aurez besoin pour obtenir votre permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage.

Moyen :
L'évaluation est réalisée sur simulateur dans les locaux de l'auto-école.
Support « EVAL + Permis B » EDISER /ENPC

Durée :
Elle dure environ 45 minutes.

Les catégories de compétences évaluées sont :
- Les capacités et connaissances sensori-motrices ;
- Les capacités de compréhension et de traitement ;
- Les aspects émotionnels et affectifs ;
- Les facteurs de volonté ;
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision ;
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail.

Information du public :
Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public sur le site :
https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/yvelines/marly-le-roi/cer-aec-et-s
Rubrique : « documents utiles ».

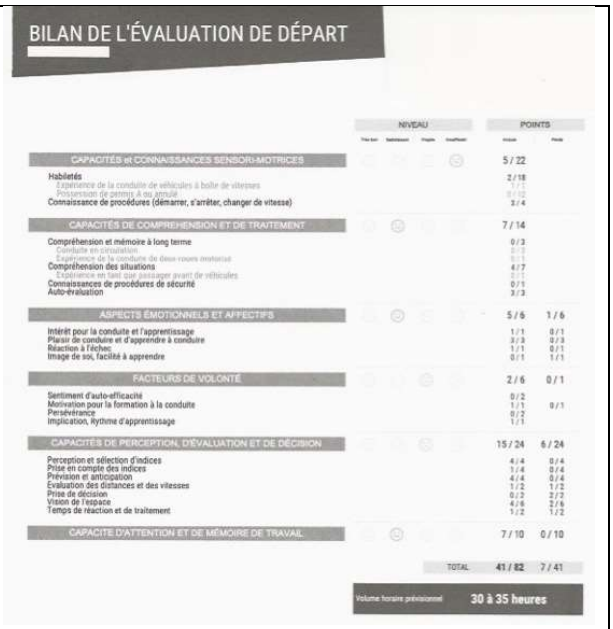

En fonction du résultat, un nombre de points est défini, ce qui permet d'estimer un nombre prévisionnel d'heures de formation.
Vous pouvez accepter ou refuser l'estimation du nombre d'heures de formation et indiquer votre choix à la baisse ou à la hausse sur la fiche de notation.

L'évaluation est signée par vous ou votre représentant légal et par l'enseignant.
Chaque partie conserve un exemplaire.

Une proposition chiffrée vous est proposée et si vous l'acceptez le contrat peut être signé.

À savoir que le volume de formation défini, à la suite de cette évaluation est susceptible d'être modifié en fonction de votre progression.

MARLY LE ROI AUTO-ÉCOLE – 18 avenue de saint germain 78160 MARLY LE ROI
01.39.58.07.06– SIRET : 519 670 004 00018– RCS : Versailles – APE : 8553Z
Agrément : E 10 0878 1341 0– TVA : FR2851967004
N° d'activité professionnelle (NDA) : 11788353778

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, au moins un bilan de compétences est organisé permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

INFORMATION DU PUBLIC sur le site :

https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/yvelines/marly-le-roi/cer-aec-et-s
Rubrique : « documents utiles ».

MARLY LE ROI AUTO-ÉCOLE – 18 avenue de saint germain 78160 MARLY LE ROI
01.39.58.07.06– SIRET : 519 670 004 00018– RCS : Versailles – APE : 8553Z
Agrément : E 10 0878 1341 0– TVA : FR2851967004
N° d'activité professionnelle (NDA) : 11788353778

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATION A1 ou A2

Avant la signature du contrat de formation, vous devez effectuer une évaluation de départ.
Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.

Elle permet d'estimer le nombre d'heures dont vous aurez besoin pour obtenir votre permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage.

Moyen :
L'évaluation est réalisée sur ordinateur dans les locaux de l'auto-école.
Support « EVAL + Permis A2 » EDISER /ENPC

Durée :
Elle dure environ 45 minutes.

Détails des Compétences évaluées :

Capacités	Critères évalués
Capacités et connaissances sensori-motrices (habiletés)	Capacité de transfert sensori-moteur Connaissances de procédures sensori-motrices Capacités d'équilibre
Capacités de compréhension et de traitement	Capacités de transfert cognitif Capacité d'auto-évaluation
Aspects émotionnels et affectifs	Intérêt pour la conduite et l'apprentissage Plaisir de conduire et d'apprendre à conduire, valorisation Réaction à l'échec, besoin de soutien Image de soi
Facteurs de volonté	Sentiment d'auto-efficacité Motivation pour la formation à la conduite
Capacités de perception, d'analyse et de décision	Perception et sélection d'indices Compréhension des situations Prévision et anticipation Évaluation des distances et des vitesses Capacité décisionnelle Capacité visuo-spatiale Temps de réaction et de traitement
Capacités d'attention et de mémoire de travail	

INFORMATION DU PUBLIC sur le site :
https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/yvelines/marly-le-roi/cer-aec-et-s
Rubrique : « documents utiles ».

MARLY LE ROI AUTO-ÉCOLE – 18 avenue de saint germain 78160 MARLY LE ROI
01.39.58.07.06– SIRET : 519 670 004 00018– RCS : Versailles – APE : 8553Z
Agrément : E 10 0878 1341 0– TVA : FR2851967004
N° d'activité professionnelle (NDA) : 11788353778

ANNEXE 1

Questionnaire d'entrée dans le cadre de la formation professionnelle

1. **Informations générales**

Nom / Prénom	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financeur	

2. **Projet de l'apprenant**

Motivation pour suivre la formation	
Objectif professionnel	

3. **Attente vis-à-vis de la formation et motivation**

Attente	
Motivation(s)	

4. **Disponibilité pour la formation**

Temps consacré à l'apprentissage	
Périodes, horaires, journées pour la formation	
Expérience(s)	

MARLY LE ROI AUTO-ÉCOLE – 18 avenue de saint germain 78160 MARLY LE ROI
01.39.58.07.06– SIRET : 519 670 004 00018– RCS : Versailles – APE : 8553Z
Agrément : E 10 0878 1341 0– TVA : FR2851967004
N° d'activité professionnelle (NDA) : 11788353778

ANNEXE 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MON COMPTE FORMATION

Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire » financée par le Compte personnel de formation (CPF)

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route (*cocher le permis financé*) :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
❑ A1	❑ B	❑ C	❑ D
❑ A2	❑ B1	❑ C1	❑ D1
	❑ B96	❑ C1E	❑ D1E
	❑ BE	❑ CE	❑ DE
	❑ B78		

Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF /de l'apprenant :
1° l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
2° vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.
3° la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :

- des heures de conduite complémentaires ;
- une remise à niveau ou à une récupération de points ;
- des heures de conduite permettant de passer de la boite manuelle à la boite automatique ou inversement ;
- la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou trois-roues motorisé ;
- la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
- adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.
Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :

Quel est le projet ? .....

.....

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ? .....

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :

- ❑ Il facilitera votre recherche d'emploi
- ❑ En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- ❑ Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- ❑ Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile
- ❑ Autre (*préciser*) : .....

MARLY LE ROI AUTO-ÉCOLE – 18 avenue de saint germain 78160 MARLY LE ROI
01.39.58.07.06– SIRET : 519 670 004 00018– RCS : Versailles – APE : 8553Z
Agrément : E 10 0878 1341 0– TVA : FR2851967004
N° d'activité professionnelle (NDA) : 11788353778

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

MON COMPTE FORMATION

Cas n°3 - L'obtention du permis de conduire contribuerait à une évolution professionnelle (et non pas adaptation du poste de travail) au sein de votre entreprise.

Laquelle ? : .....

.....

- ❑ **J'atteste sur l'honneur ne pas être en situation de suspension/retrait de permis ou d'interdiction de passer le permis de conduire.**
- ❑ **Je dispose déjà d'une ou plusieurs catégories de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur en cours de validité.**
  Préciser laquelle ou lesquelles : .....

Avez-vous déjà mobilisé votre CPF pour financer un permis de véhicule terrestre à moteur ?

❑ **OUI** ❑ **NON**

Dans l'affirmative, lequel/lesquels Et quand : .....

.....

Je soussigné M/ Mme .....

domicilié(e) à .....

.....

- ❑ **Atteste sur l'honneur que l'utilisation de mon CPF financera une action éligible comme indiquée ci-dessus et que mes déclarations sont sincères.**

Avertissement : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » article 441-1 du code pénal. Le faux, l'usage de faux ainsi que la tentative sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende au-delà de l'obligation de rembourser les droits CPF indûment mobilisés.

A .....Le.....

Signature du titulaire : Nom et signature du responsable de l'organisme de formation :

Attention : L'attestation doit être proposée au titulaire par l'organisme de formation qui en assure la bonne complétude et la conserve. Elle pourra être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

p. 2 / 2

01.39.58.07.06– SIRET : 519 670 004 00018– RCS : Versailles – APE : 8553Z
Agrément : E 10 0878 1341 0– TVA : FR2851967004
N° d'activité professionnelle (NDA) : 11788353778